



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

**BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL
ET FINANCIER**

Lons-le-Saunier, le

11 MAI 2026

Arrêté n° 39-2026-05-11.00002

portant composition de la commission des élus pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le préfet du Jura

VU la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 179 relatif à la création de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

VU les articles L2334-37 et R2334-32 à 35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à la commission des élus pour la DETR,

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination du préfet du Jura – M. Pierre-Edouard COLLIEX,

VU l'arrêté n° 39-2025-09-30-00007 du 29 septembre 2025 portant délégation de signature à M. Silvère SAY, Secrétaire Général de la préfecture du Jura,

VU l'arrêté n°39-2026-04-22-00001 du 21 avril 2026 portant organisation de l'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre appelés à siéger à la commission des élus pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

VU la décision du président du Sénat en date du 1^{er} février 2024, portant nomination de Madame Sylvie VERMEILLET et de Monsieur Clément PERNOT, en qualité de membres du collège des parlementaires siégeant au sein de la commission des élus pour la dotation d'équipement des territoires ruraux du département du Jura,

VU la décision de la présidente de l'Assemblée nationale du 6 décembre 2024 portant nomination de Madame Danielle BRULEBOIS, en qualité de membre du collège des parlementaires au sein de la commission des élus pour la dotation d'équipement des territoires ruraux du département du Jura,

VU la décision de la présidente de l'Assemblée nationale du 21 mai 2025 portant nomination de Madame Marie-Christine DALLOZ, en qualité de membre du collège des parlementaires au sein de la commission des élus pour la dotation d'équipement des territoires ruraux du département du Jura,

VU la liste présentée par l'association des maires et des présidents d'intercommunalité du Jura en date du 6 mai 2026,

Considérant qu'une seule liste complète a été adressée en préfecture avant le 7 mai 2026 à 12 heures,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura,

ARRETE

Article 1er : Les candidats figurant sur la liste déposée par l'association des maires et des présidents d'intercommunalité du Jura sont désignés pour constituer le collège des élus de la commission des élus de la DETR.

Article 2 : Le collège des élus de la commission des élus de la DETR est composé comme suit :

• Au titre des représentants des maires des communes dont la population n'excède pas 20 000 habitants :

- 1 – Madame Sandrine GAUTHIER PACOUD, Maire de Mesnois
- 2 – Monsieur Dominique RETORD, Maire de Lect
- 3 – Madame Valérie DEPIERRE, Maire d'Arbois
- 4 – Madame Paulette GIANCATARINO, Maire de Mont-sous-Vaudrey
- 5 – Madame Céline LABOUROT, Maire de Parcey
- 6 – Monsieur Frédéric PONCET, Maire de Saint-Claude
- 7 – Monsieur Frank STEYAERT, Maire de Thoiria
- 8 – Monsieur Cyrille BRERO, Maire de Lons-le-Saunier

• Au titre des représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population n'excède pas 60 000 habitants :

- 1 – Monsieur Dominique BONNET, Président de la CC Arbois, Poligny, Salins, Coeur du Jura
- 2 – Madame Delphine GALLOIS, Présidente de la CC de la Station des Rousses-Haut Jura
- 3 – Madame Valérie VAUCHER, Présidente de la CC Porte du Jura
- 4 – Monsieur Michel FISCHER, Président de la CA ECLA
- 5 – Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président de la CA du Grand Dole
- 6 – Monsieur Rémi HUGON, Président de la CC Champagnole Nozeroy Jura
- 7 – Monsieur Stéphane LAMBERGER, Président de la CC Bresse Haute Seille
- 8 – Monsieur Etienne ROUGEAUX, Président de la CC du Val d'Amour
- 9 – Monsieur Philippe PROST, Président de la CC Terre d'Émeraude Communauté

Article 3 : Les membres parlementaires non élus désignés par la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Sénat restent inchangés à ce jour :

• **Au titre des députées du Jura**

- 1 – Madame Danièle BRULEBOIS, députée de la 1ère circonscription
- 2 – Madame Marie-Christine DALLOZ, députée de la 2ème circonscription

• **Au titre des sénateurs du Jura**

- 1 – Madame Sylvie VERMEILLET
- 2 – Monsieur Clément PERNOT

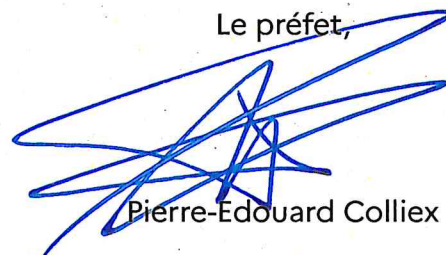
Article 4 : Le mandat des membres de la commission expirera au prochain renouvellement général des députés, des conseils municipaux et au prochain renouvellement partiel des sénateurs. Leur mandat cesse de plein droit lorsqu'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

Article 5 : L'arrêté n°39-2025-05-26-00001 du 26 mai 2025 portant modification de l'arrêté n°39-2024-03-25-00001 du 25 mars 2024 portant composition de la commission des élus pour la dotation d'équipement des territoires ruraux est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté peut-être contesté devant le tribunal administratif de Besançon dans les dix jours qui suivent la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture par tout électeur, par les candidats et par le préfet.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre-Edouard Colliex